## L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

### 22034 - La répudiation prononcée en cas de colère

#### question

Je voudrais poser une question sur un cas qui m'est arrivé. Un frère musulman a dit à sa femme qu'il la répudiée trois fois. Peu après , il est revenu dire qu'il s'était prononcé en cas de colère...Cheikh, ma question est de savoir su ce frère a le droit de reprendre son épouse? Je voudrais une réponse fondée sur des arguments tirés de la charria sachant que j'ai déjà entendu plusieurs point de vue sur le sujet mais sans aucun argument.

#### la réponse favorite

Louange à Allah.

La colère se présente sous trois formes:

La première est quand elle est si intense que l'intéressédevient inconscient et se comporte comme un fou ou un déséquilibrémental. La répudiation prononcée dans un tel cas n'est pas effective selon tous les ulémas car son auteur est assimilable àun fou ou un déséquilibrémental dépourvu de la raison.

La deuxième forme est le cas oùla colère est très forte mais le coléreux reste capable de discuter et de comprendre sans que sa colère perde de son intensitéet qu'il se maîtriseàcause d'une longue dispute, d'un échange d'insultes ou de coups. Toutes choses qui ne font qu'alimenter sa colère. Un tel cas est l'objet d'une divergence au sein des ulémas. L'avis le mieux argumentéveut que la répudiation prononcée dans un tel cas ne soit pas effective. Car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Ni répudiation ni affranchissement ne peuvent être valablement prononcés en cas de contrainte. (Rapportépar Ibn Madjah, 2046 et jugéauthentique dans al-Irwaa,

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

2047 par al-Albani. La contrainte en question englobe la forte colère.

La troisième forme consiste dans la colère légère qui résulte d'un dérangement du mari et d'une désapprobation du comportement de la femme. C'est une colère qui n'est pas assez forte pour empêcher l'intéresséde raisonner et de bien examiner les choses. Ce n'est qu'une colère ordinaire et passagère. La répudiation prononcée dans un tel cas devient effective selon tous les ulémas.

Voilàl'explication détaillée jugée juste àpropos de la répudiation prononcée en cas de colère, d'après Ibn Taymiyah et Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde ) Allah le sait mieux. Bénédiction et salut soient sur notre Prophète, Muhammad.